

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième Réunion du Sous-Groupe APIRG de l'Espace Aérien et de l'Exploitation des
Aérodromes
(AAO/SG4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021**

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Président et du Vice-Président du Sous-Groupe AAO

ORDRE DU JOUR ET ELECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU SOUS-GROUPE AAO

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette note de travail présente l'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion du Sous-Groupe APIRG de l'Espace Aérien et de l'Exploitation des Aérodromes (AAO/SG4), pour examen et adoption. Elle aborde aussi les questions liées à l'élection du Président et du Vice-Président pour la conduite des activités du Sous-groupe. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S) :

Rapport de la réunion APIRG/23
Rapport de la réunion AAO/SG3
Manuel de procédures d'APIRG

Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :

Cette note de travail se rattache aux Objectifs stratégiques A et B

INTRODUCTION

1.1 L'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion du Sous-Groupe de l'Espace Aérien et de l'Exploitation des Aérodromes (AAO/SG4), accompagné de notes explicatives, a été communiqué aux États et organisations concernées, en pièces jointes à la Lettre T 17/6.11-0332 du 28 juillet 2021, et figure en Appendice A à la présente note de travail, pour examen par la Réunion.

1.2 Les termes de référence, les modalités de travail, les instructions internes, et les règles de procédure pour la conduite des réunions d'APIRG et de ses organes auxiliaires figurent dans le Manuel de procédures de l'APIRG, notamment la quatrième partie (Règles de procédures pour la conduite des réunions des organes auxiliaires de l'APIRG).

2. ANALYSE

2.1 La Réunion souviendra que les orientations sur l'ordre du jour provisoire ont été fournies par la première réunion du Comité de Coordination des Projets (CCPA/1) tenue à Nairobi (Kenya) les 30 et 31 janvier 2017.

La Quatrième partie, Paragraphes 6.3 et 6.4 du Manuel de Procédures d'APIRG dispose :

6.3 *À sa première réunion, chaque Sous-Groupe élira des représentants des États membres de ce sous-groupe, à savoir un Président et un Vice-Président pour servir pendant une période convenue par le Sous-Groupe en question. Les membres du Bureau ne peuvent être réélus qu'une seule fois. Afin de permettre aux États de la région AFI de participer au mieux aux activités en tant que membres du Bureau, les responsables élus doivent servir pendant une période n'excédant pas deux réunions consécutives ou deux années consécutives, quelle que soit celle qui intervient la dernière. Les responsables peuvent être réélus, à condition que les deux élections ne soient pas consécutives.*

6.4 *Les membres d'un Sous-Groupe peuvent demander à tout moment que l'élection du Président ou du Vice-président soit inscrite comme point de l'ordre du jour de la réunion de cet organe.*

2.2 La réunion se souviendra que lors de la réunion AAO/SG1, tenue à Dakar (Sénégal) du 29 au 31 mai 2017, M. Simon Zwane (Afrique du Sud) a été élu Président, et M. Mbodj Ndoudory (Mauritanie), Vice-Président, afin diriger les activités du Sous-Groupe. Par la suite, à la réunion AAO/SG3 tenue virtuellement du 3 au 5 août 2020, le Président et le Vice-président ont été reconduits en raison de la situation née de la pandémie de COVID-19 et du caractère virtuel de la réunion AAO/SG3 qui n'avait pas permis la tenue d'élections.

2.3 La réunion AAO/SG4 est invitée à élire un Président et un Vice-Président au titre du Point 1 de l'ordre du jour.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Adopter l'ordre du jour de la réunion AAO/SG4 ;
- c) Approuver l'élection des nouveaux Président et Vice-Président du Sous-Groupe.
